Un questionnement méthodique et répété est indispensable dans une démarche de privacy by design, c'est-à-dire visant à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la protection de la vie privée et des libertés fondamentales dès la conception du projet.

Ici nous allons faire la check-list du cas d'usage N°1 par la liste décrite dans le tableau suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1rtlXH-bT3G_m-RwIPCA1AVRMt9-lrMy7Ia-PnVLUtdc/edit?usp=sharing

Il s'agit du cas d'usage collectif par les Seniors et le Personnel de la structure que ce soit un EHPAD ou un EMS PH avec hébergement ou un lieu de vie collectif offrant des services du type "hôtellerie".

NOTA : il n'y a pas de données personnelles dans le CAS d'USAGE N° 1

1. Description du cas d'usage

Les visiophones sont situés dans les pièces à vivre collectives. Ils peuvent être relayés vers une TV ou des enceintes connectés en Wifi ou Bluetooth. Ils peuvent servir à partager des données diffusées par la structure d'accueil (horaires des activités, les menus, les animations, ...), commander une domotique centralisée, relayer des messages vocaux, …

Points de vigilance

- Attention aux fonctions caméra de surveillance
- Attention aux contenus inappropriés (Violence, injures, ...)
- Attention à l'historique de l'interaction vocale

Recommandations

- Fermer les caméras en usage collectif via l'interrupteur physique
- Protéger le compte collectif par une clé cryptographique
- Lettre d'information
- Filtrer les contenus inappropriés (Violence, injures, ...)
- Avoir un effacement automatique de l'historique de l'interaction vocale

2. Rappel des conseils CNIL

• Informer toutes les personnes susceptibles de voir leurs conversations enregistrées par le dispositif.			
• Le cas échéant, prévoir une modalité de recueil du consentement des personnes et un mode de fonctionnement alternatif, nécessaire pour un consentement libre.			
• Lorsqu'il est embarqué dans un dispositif dédié, positionner l'assistant vocal à un endroit où il sera bien en évidence et visible de tous.			
• Déterminer si certaines catégories de personnes vulnérables (personnes âgées, dépendantes, enfants, etc.) sont susceptibles d'être concernées et prendre les mesures nécessaires (voir l'encadré ci-contre).			

3. Identification du visiophone

NOTA : Mettre à jour dans le tableau associé

Marque	Modèle	Couleur	Numéro de série
Etage	Pièce	Cas d'usage (Collectif/Personnalisé)	Réseau Wifi de raccordement
Emplacement	Associé à une TV	Si associé à d'autres matériels, lesquels?	Observations

4. Check-list

NOTA : Mettre à jour dans le tableau associé

	QUESTIONS	REPONSES USAGES COLLECTIFS	POINT VERIFIE (O/N)	OBSERVATIONS
Questions génériques	• Y-a-t-il des données personnelles appartenant au senior?	Non	Non	
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant qui est le tiers de confiance?	Non applicable	Non	
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant quel est le moyen de protection?	Non applicable	Non	
Cas d'usages personnalisés	• Y-a-t-il des données personnelles appartenant aux proches?	Non	Non	
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant qui est le tiers de confiance?	Non applicable	Non	
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant quel est le moyen de protection?	Non applicable	Non	
Questions génériques	• Y-a-t-il des données personnelles appartenant au personnel intervenant?	Non	Non	
Questions génériques	--> Le cas échéant qui est le tiers de confiance?	Non applicable	Non	
Questions génériques	--> Le cas échéant quel est le moyen de protection?	Non applicable	Non	
Questions génériques HDS	• Y-a-t-il des données de santé appartenant au senior?	Non	Non	
Cas d'usages personnalisés HDS	--> Le cas échéant qui est le tiers de confiance?	Non applicable	Non	
Cas d'usages personnalisés HDS	--> Le cas échéant quel est le moyen de protection?	Non applicable	Non	

Cas d'usages personnalisés	• Y-a-t-il un tiers aidant?	Non applicable	Non	un membre de famille, un aide à domicile, un assistant social, un prestataire de services indépendant, ou encore un représentant du fabricant du matériel, son intervention peut s'avérer nécessaire pour mettre en place et configurer l'appareil. D'autres, notamment des membres de famille, peuvent intervenir matériellement dans le cadre de la mise en place ou du fonctionnement de l'assistant vocal, sans que leur rôle soit formellement défini
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant quel est la qualification du statut de ces personnes au regard de la réglementation?	non applicable	Non	
Toujours	• Informer toutes les personnes susceptibles de voir leurs conversations enregistrées par le dispositif.	• Seniors • Professionnels de santé	Non	ëtre attentif lors du paramètrage aux données enregistrées, la durée d'enregistrement, les moyens de remise à zéro (RAZ) de ces données
Cas d'usages personnalisés	• Le cas échéant, prévoir une modalité de recueil du consentement des personnes et un mode de fonctionnement alternatif, nécessaire pour un consentement libre.	Non (Information souhaitable)	Non	
Cas d'usages personnalisés	--> Le cas échéant, en cas d'incapacité à accomplir des actes juridiques, s'adresser à l'autorité compétente	Non (Information souhaitable)	Non	
Pour chaque visiophone	• Lorsqu'il est embarqué dans un dispositif dédié, positionner l'assistant vocal à un endroit où il sera bien en évidence et visible de tous.	Les visiophones sont placés dans des endroits visibles facilitant les usages que ce soit en termes de lisibilité de l'écran que d'écoute	Non	
Cas d'usages personnalisés	• Dans le cas de l'intervention d'un tiers aidant (un proche, un aidant à domicile ou un prestataire de service) des	Non applicable	Non	Utilisation de clés cryptographiques pour la protection des secrets

	garanties spécifiques doivent être mises en place			
Pour chaque visiophone	• Privilégier l'utilisation de dispositifs équipés d'un bouton de désactivation physique du microphone.	A respecter pour les moments d'intimité	Non	• bouton de désactivation physique du microphone. • bouton de désactivation physique de la caméra
Pour chaque visiophone	• Laisser la possibilité de couper le micro à la main des personnes.	A respecter pour les moments d'intimité	Non	• bouton de désactivation physique du microphone. • bouton de désactivation physique de la caméra
Questions génériques	• Existence d'une réutilisation des données ?	Non	Non	Attention au paramétrage du compte, par défaut non transmission de la voix
Pour chaque visiophone	• Mise en œuvre de traitement de données locaux/distants ?	Données en local, si traitement distants aucune donnée personnelle ou permettant l'identification en dehors des services de téléassistance	Non	Le traitement de la voix est local. Les données ne sont exportées que vers des applications spécifique relevant d'autres cas d'usages comme par exemple le service de téléassistance. Ces services doivent compléter leur fiche RGPD voire réaliser une analyse d'impact RGPD (AIPD)
Pour chaque visiophone	• S'assurer que les utilisateurs disposent bien de moyens leurs permettant d'exercer leurs droits sur leurs données (information, consultation, accès, effacement, opposition), par exemple en conditionnant l'activation du dispositif à la fourniture d'une téléassistance	**Toujours**	Non	
Questions génériques	• Privilégier un mode de navigation privée pour les actions ne nécessitant pas de s'authentifier et permettant ainsi à un utilisateur d'interagir sans qu'un compte soit associé, ni que soient conservées de traces de ces interactions.	Oui Car usage collectif	Non	
Questions génériques	• Configurer l'assistant pour qu'il se réinitialise à brève échéance et qu'aucune donnée ne soit conservée au-delà de l'interaction	Paramétrer la durée de conservation la plus courte. Procéder à	Non	ëtre attentif lors du paramètrage aux données enregistrées, la durée d'enregistrement, les moyens de remise à zéro (RAZ) de ces données

	envisagée, en particulier dans les lieux de passage.	l'effacement régulièrement si besoin		
Questions génériques	• Analyse d'Impact relative à la Protection des Données (AIPD) et la mettre régulièrement à jour afin d'assurer que les mesure techniques et organisationnelles prises sont en adéquation avec les risques que le traitement de données fait peser sur les personnes.	Non requise	Pas d'action	
Pour chaque visiophone	• Déployer les assistants vocaux sur des équipements mis à jour et correctement sécurisés.	Mise à jour automatique dès nouvelle version	Pas d'action	La mise à jour fonctionnelle et sécuritaire est automatique
Pour chaque visiophone	• Choisir avec attention les services qui peuvent être pilotés par l'assistant vocal, identifier ceux potentiellement à risque et contrôler strictement l'administration de l'assistant.	Mettre en place les filtres sur la qualité des informations autorisées (pas de violence, ..)	Non	
Pour chaque visiophone	• Être vigilant à n'installer et n'accéder qu'à des applications légitimes, des pirates pouvant créer des applications malveillantes afin de collecter des données ou d'entrer dans le système d'information de l'organisme.	Equipement dont les applications sont limitées et contrôlées. Pas de risque d'installation intempestive	Non	L'équipe de déploiement doit respecter strictement les choix fait par l'organisation chargée de l'expérimentation
Toujours	• Informer les salariés individuellement (courrier électronique, annexe au contrat de travail si nécessaire, etc.) et collectivement (via l'information et la consultation, le cas échéant, des instances représentatives du personnel) préalablement au déploiement d'un ou plusieurs assistants vocaux.	Action conseillée même si les salariés ne sont pas directement utilisateurs des équipements	Non	Ceci est valable pour tous les expérimentateurs OUNA

Toujours	• L'information doit notamment préciser où peuvent être déployés ces dispositifs (salle de réunion, bureau d'un salarié, etc.), qui peut y accéder, à quelles fins, pendant combien de temps, et quels sont les droits dont disposent à cet égard les salariés.	Action conseillée même si les salariés ne sont pas directement utilisateurs des équipements	Non	Ceci est valable pour tous les expérimentateurs OUNA
Toujours	• Définir de façon claire la chaîne de responsabilité impliquant l'employeur, le développeur de l'application pour chaque application spécifique au-delà de celles fournies sous la responsabilité du fournisseur de l'équipement.	Il s'agit d'un point d'attention dès que l'on choisi d'installer des applications tiers à l'environnement fourni par le fournisseur du visiophone	Non	Ceci est valable pour tous les expérimentateurs OUNA
Pour chaque visiophone	• Encadrer l'utilisation de tels dispositifs (endroits où ils peuvent être déployés, les conditions de leur mise en marche et arrêt, le processus de consultation, par l'employeur, des données collectées ou générées par les dispositifs, les sanctions éventuelles en cas de non-respect des consignes, etc.). Ces précisions peuvent notamment être incluses dans le règlement intérieur ou la charte informatique de l'entreprise	Prévoir un guide des bonnes pratiques (voir recommandations en cas de réalisation de soins en présence d'un tel équipement)	Non	Ceci est valable pour tous les expérimentateurs OUNA